



www.lyceeduruy.fr

LYCEE VICTOR DURUY
Rue Nonères - BP 109
40002 MONT DE MARSAN

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

**PRESTATION COMPLETE DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET DE
VISITES POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN IRLANDE POUR 25 ÉLÈVES ET 2
ACCOMPAGNATEURS**

Établi en application du code de la commande publique

Date et heure limites de réception des offres

10 NOVEMBRE 2021 à 12h00

Représentant du pouvoir adjudicateur : M Pierre BOLLE, Proviseur

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Mme Roselyne GOURGUES-GARRIDO

Service acheteur : service intendance

Référence : 2022-02 VOYAGE IRLANDE

Article 1 : objet du marché

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Irlande pour 25 élèves et 2 accompagnateurs du lycée Victor Duruy de Mont de Marsan.

1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas alloti conformément à l'article L-2113-11 du code de la commande publique. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous : Voyage scolaire en Irlande pour 25 élèves et 2 accompagnateurs. Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement, visites et transport), ce qui facilite techniquement l'exécution des prestations et permet d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses. Pour que son offre soit examinée, chaque fournisseur est donc tenu de répondre à la totalité du lot.

1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée passée en application de l'article L-2123-1, R-2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Article 2 : lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage scolaire en Irlande.

Article 3: durée du marché

Le voyage devra se dérouler du 8 avril au 16 avril 2022.

Article 4 : pièces constitutives du marché

4.1 Documents contractuels

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé,
- Le Cahier des Clauses Particulières signé,
- Un mémoire technique comprenant : les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour (pension, transport, autres), les informations sur le transporteur (état et âge du véhicule, confort, type de bus, norme environnementale, sécurité) et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique, la structure et le confort (nombre d'élèves maximum par chambre).

4.2 Documents généraux

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG-FCS) en vigueur au moment de la consultation.

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

5.2 - Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6: régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables. Le prix par participant est maintenu pour une variation de + ou - 3 élèves.

Article 7: Mode de règlement et délais de paiement

L'unité monétaire de paiement est l'Euro. Le paiement s'effectue par mandat administratif selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire.

Les factures afférentes au paiement seront transmises électroniquement via la plateforme CHORUS PRO, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire,
- Numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'annexe de l'acte d'engagement,
- Références précises de la période de facturation et des quantités facturées,
- Montant hors TVA, taux et montant de TVA, montant total TTC.

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante.

L'application éventuelle d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

Article 8: avances et acomptes

Il n'est pas versé d'avance ni d'acompte au titulaire du marché.

Article 9: délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé du 8 au 16 avril 2022.

Article 10 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 12 : résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.

Article 13 : règlement des litiges

Le tribunal administratif de Pau est seul compétent pour le règlement des litiges.

Article 14: liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Néant

Article 15: Contenu des prestations

Le bus doit pouvoir embarquer une joëlette repliée et effectuer l'intégralité du séjour avec le groupe.

Programme :

- Départ le vendredi 8 avril : Trajet Mont de Marsan – Roscoff : rendez-vous devant le lycée à 06h00, départ à 06h30. Arrivée à Roscoff et embarquement sur le ferry. Les élèves et les accompagnateurs passent la nuit sur le bateau en salon.
Les pique-niques du midi et repas du soir fournis par les familles. Il n'y a pas de repas à prévoir ce jour.
- Samedi 9 avril : arrivée à Cork : Le petit déjeuner est pris sur le bateau. Le repas du midi doit être fournis sous forme de panier repas. Le groupe visite les falaises de Moher.
L'hébergement et le repas se font en auberge de jeunesse dans la région de Galway.
- Dimanche 10 avril : départ 8h00 vers le Connemara : journée libre + visite du Connemara National Park Visitor Centre.
Retour à l'auberge à 18h30 ; nuit à l'auberge de jeunesse de la région de Galway.
Le petit déjeuner, le panier repas du midi ainsi que le repas du soir sont fournis par l'auberge de jeunesse.
- Lundi 11 avril : départ 8h00 de Galway pour se rendre à Dublin. Visite de l'EPIC Museum accompagné d'audioguides, inclus dans la prestation, l'après-midi.
Le petit déjeuner ainsi que le panier repas du midi est fourni par l'auberge de jeunesse de la région de Galway.
Arrivée à 18h30 à l'auberge de jeunesse à Dublin. Cette dernière doit se situer dans Dublin et proche des transports en communs. Le repas est fourni par l'auberge de jeunesse de Dublin.
- Mardi 12 avril : journée : Be an Irish for a day. Départ à 8h00 de l'auberge. La journée est consacrée à la visite de Causey Farm. Le repas du midi est pris sur place, fourni par le Causey Farm.
Retour à 18h30 à l'auberge de jeunesse de Dublin. Le petit déjeuner ainsi que le repas du soir sont pris à l'auberge de jeunesse.
- Mercredi 13 avril : départ à 8h00 de l'auberge de jeunesse. Visite libre de Dublin toute la journée. Le petit déjeuner et le dîner sont pris à l'auberge de jeunesse qui doit également fournir un panier repas pour le midi.
Retour à l'auberge de jeunesse à 18h30.
- Jeudi 14 avril : Départ de l'auberge de jeunesse de Dublin à 8h00 et route vers Wicklow Mountains, visite de Glendalough avec un guide et randonnée jusqu'aux deux lacs.

Route vers Rosslare : embarquement à bord du ferry. Le petit déjeuner et le panier repas du midi sont fournis par l'auberge de jeunesse de Dublin. Le dîner du soir est pris à bord du ferry.

A bord du ferry, le groupe est hébergé en salon.

La traversée se fait de nuit et sur une partie de la journée.

- Vendredi 15 avril : petit déjeuner et repas du midi pris à bord du ferry, arrivée à Cherbourg dans l'après-midi. Retour vers Mont de Marsan : route toute la fin de journée pour retour au lycée. Le repas du 15 avril au soir est fourni sous forme de panier repas.

L'offre doit comprendre :

- ✓ le transport en autocar,
- ✓ la pension complète pour tous les participants à l'exception des repas du jour 1,
- ✓ la réservation et les droits d'entrées des sites prévus au programme,
- ✓ l'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat et Covid) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. **La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation,**
- ✓ Tous les frais de voyage ou de douanes,
- ✓ Le dossier de voyage,
- ✓ **Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**

Tampon et signature de l'entreprise soumissionnaire